

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 24. S. Barthélemy.

V. 25. S. Louis, roi.	L. 28. S. Augustin.
S. 26. S. Bernard.	M. 29. S. Méderic.
D. 27. S. Césaire.	M. 30. S. Fiacre. PL

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

DÉPÈCHE MINISTÉRIELLE. — (Direction des services administratifs, bureau de l'inscription maritime). Avis de récompenses accordées pour faits de sauvetage.

Saint-Pierre, le 15 juillet 1871.

Monsieur le Commandant. J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après vos propositions en date du 9 mai dernier, j'ai, par une décision de ce jour, accordé des récompenses pour faits de sauvetage, au gendarme et aux marins ci après dénommés :

SAVOIR :

MÉDAILLES DE 2^e CLASSE EN OR,

Au sieur Gallien, Manuel, gendarme au détachement de Saint-Pierre.

MÉDAILLES DE 1^e CLASSE, EN ARGENT,
AUX SIEURS :

Raoult, Prudent-Joseph, maître au cabotage, inscrit à St-Malo, n^o 276.

Grandais, François-Désiré, matelot de 2^e classe, inscrit à Cancale, n^o 276.

Delaporte, Jean-Vincent, matelot de 2^e classe, inscrit à St-Pierre, n^o 226.

Besnard, Charles-Marie, matelot de 1^e classe, inscrit à Cancale, n^o 292.

MÉDAILLE DE 2^e CLASSE, EN ARGENT,
AUX SIEURS :

Cormier, Charles, matelot inscrit à Miquelon, n^o 209, n^o 36.

Lafourcade, Xavier, matelot de 3^e classe, inscrit à Saint-Pierre, n^o 88, n^o 174.

Lafourcade, Victor, matelot de 3^e classe inscrit à Saint-Pierre, n^o 88, n^o 174.

Lafourcade, Joseph, novice inscrit à Saint-Pierre, n^o 29, n^o 227.

Ces médailles et leurs diplômes seront transmis ultérieurement à qui de droit.

Conformément aux prescriptions de l'article 297, § 3, du règlement général du 7 novembre 1866, sur l'administration des quartiers, etc., les récompenses accordées à des marins doivent être apostillées à leur article sur les matricules.

Recevez, etc.,

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre:

Le Directeur des services administratifs,

Signé CHABRIÉ.

DÉPÈCHE MINISTÉRIELLE. — (Direction des colonies, 4^e bureau). Au sujet des souscriptions recueillies dans la colonie au profit des victimes de la guerre.

Paris, le 6 juillet 1871.

Monsieur le Commandant. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu avec votre lettre du 2 mars dernier, une traite de la somme de 7,002 fr. 15 c. formant le montant des souscriptions recueillies dans la colonie au profit des victimes de la guerre.

En outre, un récépissé d'une somme de 459 fr. 20 c., montant d'une nouvelle souscription recueillie parmi les élèves du pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny et des écoles communales, vient de me parvenir avec votre lettre du 23 mars dernier. Je m'associe aux remerciements que vous avez adressés à l'occasion de ces offrandes.

Recevez, etc.,

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre:

Le Directeur des colonies,

Signé : ZOEPFFEL.

DÉPÈCHE MINISTÉRIELLE. (Direction des colonies)
Palais de l'Industrie. Exposition permanente des colonies.

Paris, le 12 juillet 1871.

Monsieur le Commandant. Par suite de l'occupation du Palais de l'industrie par les insurgés et les combats qui ont eu lieu dans les journées des 21 et 22 mai, les collections de l'exposition permanente des colonies ont beaucoup souffert, et il me paraît urgent de combler, le plus tôt possible, les vides faits dans les galeries de cet établissement par le pillage et le feu de l'ennemi.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous rappeler les demandes contenues dans ma dépêche du 22 novembre 1869, n^o 116. (1)

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre:

Le Directeur des colonies.

Signé : ZOEPFFEL.

(1) EXTRAIT de la dépêche du 22 novembre 1869, demandant de nouveaux échantillons des produits de la colonie, et copie du Desiderata y annexé.

Paris, le 22 novembre 1869.

Monsieur le Commandant.... Je dois vous faire remarquer à cette occasion, que l'Exposition permanente, établie au palais de l'industrie, n'a pas seulement pour but d'initier le commerce de Paris à la connaissance des ressources de toutes nature que possèdent nos colonies ; c'est un point central d'où mon département envoie, dans les expositions internationales, soit françaises, soit étrangères, les produits les plus propres à favoriser la création de relations nouvelles entre les principaux marchés de l'Europe et nos possessions ; j'appelle, en conséquence, votre attention sur

la nécessité de renouveler annuellement, suivant les indications de la note ci-jointe, les échantillons indispensables pour représenter dignement le commerce de St-Pierre et Miquelon, en toutes circonstances.

Recevez, etc.,

L'Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

DESIDERATA.

MORUES — sèches, grand et petit poisson (dessication très-soignée, en barils ou en boîtes bien closes) ; une petite quantité de morues vertes en barils destinés à n'être ouverts que devant le jury ;

LANGUES ET NOVES — de morues en barils destinés à n'être ouverts que devant le jury ;

CAPELANS — pressés et salés, suivant le mode de préparation déjà employé par M. Nielly en 1867, (4 ou 5 barillets très-petits), destinés, l'un à n'être ouvert que devant le jury, les autres comme échantillons pour le commerce ;

HARENGS — salés en barils plats très-petits ;

HARENGS — saurs et capelans secs ;

FLÉTANS — et saumons fumés (préparation très-soignée). Un petit baril d'encornets ;

CONSERVES de homards, jambons d'ours, langues de karibous ;

huiles de foies de morues (blanches, blondes et brunes), de squales, de marsouins et de loups marins, 3 litres au moins de chaque) ;

ENGRAIS — de débris de poissons, d'arêtes de morue concassées, etc.

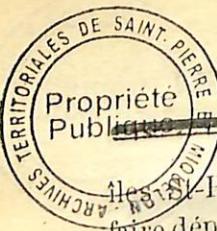
PEAUX — de cerfs karibous (dix, avec fourrure d'hiver. Rainures d'élans et de karibous) ;

THÉ — rouge, thé de jame, thé d'anis, savoyarde, sarracenia purpurea, spruce. 3 litres au moins de chaque).

ECHANTILLONS — de blé et d'avoine (3 litres, au moins de chaque).

Prière de joindre à la note générale d'envoi, les prix du frêt pour les différents ports de la métropole et la mercuriale du marché de St-Pierre et Miquelon.

L'ordonnateur a l'honneur de prier MM. les armateurs, négociants et habitants qui seraient dans l'intention de concourir au renouvellement des produits naturels et industriels destinés à représenter à l'Exposition permanente des colonies, le commerce des



St-Pierre et Miquelon, de vouloir bien faire déposer au magasin général de St-Pierre, avant le 15 septembre prochain, les échantillons desdits produits qu'ils désireraient envoyer par l'entremise de l'administration.

Les caisses, ballots etc, remis au magasin général ou expédiés directement à destination par les exposants, doivent porter l'adresse suivante :

EXPOSITION PERMANENTE DES COLONIES,
Palais de l'Industrie,
PORTE DU SUD N° XIV.
à PARIS.

INSCRIPTION MARITIME.

POLICE DE LA PÊCHE.

L'Administration croit opportun de remettre sous les yeux des habitants de St-Pierre qui se livrent à la pêche de la morue, la loi du 23 novembre 1848, relative aux sels étrangers, en appelant particulièrement leur attention sur l'article 3 de la dite loi.

Loi relative aux sels étrangers destinés à la pêche de la morue,

Art. 1^{er}. Les armateurs des navires destinés pour la pêche de la morue auront la faculté de faire leurs approvisionnements, soit en sel de France et des colonies ou possessions françaises d'outre-mer, qui leur sera délivré en franchise de tous droits de douane, soit en sel étranger, pour lequel ils seront tenus d'acquitter un droit de douane, de 50 centimes par 100 kilogrammes. Toutefois, ce droit ne sera pas applicable aux sels employés pour la salaison en mer et le repaillage à terre des morues des pêches d'Islande et du Doggers-Bank, lesquels continueront à être admis en franchise.

Lorsque les sels étrangers seront transportés directement des ports étrangers aux lieux de pêche, c'est-à-dire sans avoir été entreposés en France, le droit de 50 centimes par quintal sera perçu au retour du navire et au vu du certificat délivré dans le port d'embarquement par les consuls ou agents consulaires, qui veilleront à ce qu'on ne puisse embarquer que les quantités de sel indiquées sur le certificat.

Art. 2. La morue transportée directement des lieux de pêche aux colonies ou à l'étranger, n'aura droit à la prime d'exportation qu'autant qu'il sera justifié de l'origine française du sel, ou de l'obligation, dûment soumissionnée entre les mains des consuls ou agents consulaires de la République, de payer le droit, s'il s'agit de sel étranger.

A défaut de ces justifications pour les morues qui seront rapportées en France, le droit de 50 centimes par 100 kilogrammes sera exigé sur le sel ayant servi à leur préparation. Ce droit sera calculé à raison : 1^o de 90 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de morue verte ; 2^o de 110 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de morue sèche.

Art. 3. L'importation en France et le transport sur les lieux de pêche des sels de toute origine destinés à la préparation de la morue, ne pourront s'effectuer que par navires français.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 novembre 1848.

Une demande a été adressée à l'administration par le sieur Le Dreney, (Emmanuel), dans le but d'obtenir, pour y construire une maison, la concession, à titre gratuit, d'un terrain portant le n° 123 du plan cadastral de la ville, borné au Nord et à l'Ouest par

des terrains domaniaux, au Sud par la propriété Samson et à l'Est par la place du cimetière.

Le dit terrain mesurant 175 mètres carrés. Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 27 juillet 1871.

Une demande a été adressée à l'administration par le sieur Le Guichet (Joseph), dans le but d'obtenir, pour y construire une maison, la concession, à titre gratuit, d'un terrain portant le n° 123 bis du plan cadastral de la ville, borné au Sud et à l'Ouest par des terrains domaniaux, au Nord par la rue Fayolle, à l'Est par la place du cimetière.

Ledit terrain mesurant 175 mètres carrés. Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 27 juillet 1871

PARTIE NON OFFICIELLE

LE BILAN DE LA COMMUNE.

Bien souvent on s'est demandé ce que les désastres causés par la Commune pouvaient coûter. Or, des connasseurs, des architectes, ont déjà donné des chiffres que nous allons faire connaître. Mais avant même de parler des démolitions et des incendies, nous devons dire ce que la Commune a pu dépenser pendant soixante-cinq jours. Le citoyen Jourde, ex-ministre des finances, a déclaré à plusieurs reprises que la Commune dépensait 800,000 f. par jour. Si l'on multiplie ce chiffre par les soixante-cinq jours de son triste règne, du 18 mars au 21 mai, on arrive au chiffre de 52,000,000 fr.

Puis, si l'on compte les dépenses occasionnées pour le rétablissement dans son état normal de la voirie de Paris, on arrivera à 500 fr. en moyenne pour chaque barricade construite pendant l'épouvantable et dernière semaine de mai. Ce chiffre n'est pas exagéré, car il faut penser aux rues effondrées, aux trottoirs démolis, aux kiosques et aux candélabres détruits, aux squares arrachés, etc.

Il y a eu 582 barricades. Les pertes pour la voirie (car il y a deux éléments) et les pertes pour barricades s'élèvent à . 2,500,000 f.

Passons ensuite aux pertes subies par les destructions de nos palais, de nos monuments. Au point de vue des monuments historiques, l'incendie de l'Hôtel-de-Ville est une perte inappréciable. Mais à la chute du palais de la municipalité centrale, il nous faut ajouter les dommages causés aux municipalités d'arrondissement.

Les mairies des 1^{er}, 4^{er}, 11^{er} et 13^{er} arrondissements ont été plus ou moins endommagées. Il y aura 300,000 francs à dépenser pour remettre en état la mairie du 4^{er} arrondissement. Or, la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville et les réparations à faire dans les différentes mairies, tout en tenant compte des gaspillages commis, vont au moins à 36,000,000 fr.

Les églises ont beaucoup souffert. Saint-Eustache aura besoin de 200,000 fr. pour être en bon état. Notre-Dame, Saint-Eustache, la Sainte-Chapelle, Notre-Dame-des-Victoires, la Trinité, Saint-Leu, Saint-Médard, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Protas, Notre-Dame-des-Champs, les églises de Reuilly, de la Villette, de Belleville, etc., soit quatorze églises dont les dommages ne peuvent être évalués à moins de 1,000,000 fr.

Quant aux casernes, ajoute l'*Illustration*, à qui nous empruntons ces intéressants détails, elles exigeront aussi une dépense de 1,000,000 fr.

Trois théâtres sont complètement brûlés, quatre autres ont été endommagés ; or, la perte totale est de 7,000,000 fr.

Enfin, il faut penser à tous les établissements de la ville qui ont eu à souffrir pendant cette horrible lutte, et les réparations iront au moins à 1,000,000 fr.

Après les pertes à supporter par la municipalité, les pertes à supporter par l'Etat :

	fr.
Le Palais des Tuilleries.....	35,000,000
Le Palais-Royal	5,000,000
Le Louvre.....	2,000,000
Ministère des finances.....	15,000,000
Le Palais de Justice	5,000,000
Préfecture de police	3,000,000
Conciergerie.....	4,000,000
Conseil d'Etat et Cour des comptes.....	10,000,000
Archives de la Cour des comptes	1,000,000
Légion d'honneur	2,000,000
Colonne Vendôme	1,000,000
Gobelins	2,000,000
Dépôts et consignations	5,000,000
Arsenal	2,000,000
Grenier d'abondance.....	7,000,000
Caisse de Poissy et de la boulangerie.....	3,000,000
Assistance publique.....	3,000,000
Entrepôts de la Villette.....	8,000,000
Maison de M. Thiers.....	1,000,000
TOTAL.....	114,000,000

Si nous ajoutons les palais et les monuments endommagés, on arrive pour les réparer, à un chiffre de 1,000,000 fr.

Nous devons forcément négliger des pertes qui se dérobent à toute appréciation et qui sont immenses, celles par exemple des dépôts de fonds, de titres et de dossiers. Mais il est encore un élément capital que l'on doit ajouter au passif de notre budget : les forts et redoutes, les remparts, les portes, les communications, le matériel de guerre, les munitions et les sacrifices de toutes sortes pour vaincre l'insurrection. Ces dépenses de guerre atteindront le chiffre de . 260,000,000 fr.

De plus, cent soixante-douze maisons incendiées. Evaluons, en moyenne, chacune de ces maisons à 400,000 fr., et nous arrivons à 68 millions. Mais en estimant le mobilier et les valeurs à 10 millions, on trouve un total de 78,000,000 fr.

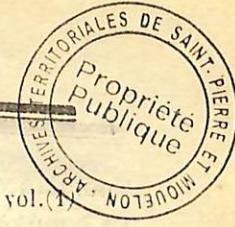
Sept cent cinquante-quatre maisons brûlées ou endommagées, dont les pertes ne s'élèvent pas à moins de 34,000,000

Ce n'est pas tout. Pour la banlieue, tous les dommages compris en compte . 70,000,000

Viennent ensuite les gares qui ont eu beaucoup à souffrir. 10,000,000

Quant aux pertes subies par le commerce français par ces temps de crises, elles sont, au minimum de 200,000,000 fr.

Additionalissons maintenant tous nos chiffres pour connaître le résultat général.



RÉCAPITULATION.

	fr.
Dépenses de la Commune	52,000,000
Voirie	2,500,000
Hôtel-de-Ville et municipalités	36,000,000
Églises	1,000,000
Casernes	1,000,000
Théâtres	7,000,000
Réparations d'édifices publics	4,000,000
Palais et monuments incendiés	114,000,000
Réparations des palais et monuments	4,000,000
Dépenses de guerre	260,000,000
Maisons brûlées	78,000,000
Maisons endommagées	34,000,000
Villages des environs de Paris	70,000,000
Chemins de fer	10,000,000
Commerce et affaires	200,000,000
TOTAL	867,500,000

Tel est le bilan de la Commune, et encore n'est-ce que l'à-peu-près du connu ; mais il faudrait y ajouter l'inconnu, représenté par les valeurs détruites, les capitaux perdus, des opérations commerciales interrompues, etc. Aussi M. Thiers, devant qui on énumérait les chiffres de ce nouveau sacrifice de la France, avait-il raison de dire : « Allons ! nous avons eu le milliard des émigrés, la Commune va nous donner le milliard des incendiés. »

Le milliard des incendiés ! Ce sera le dernier mot de la Commune. Tel est le bilan des hommes qui avaient l'orgueil de représenter la justice idéale, et l'idéale organisation du travail !

(*Pe'tit Moniteur universel*).

LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

De toutes nos possessions lointaines, dit le *Soir*, la Nouvelle-Calédonie a été plus particulièrement choisie pour servir à la déportation des insurgés de la Commune. Aucune ne présente, en effet, de conditions plus favorables à une organisation pénitentiaire qui, tout en purgeant pour jamais la France de ses éléments les plus insociales, sache faire une large part aux besoins de la répression aussi bien qu'aux droits de l'humanité.

Cette île est située aux antipodes de la métropole; d'immenses espaces nous séparent d'elle. Nulle terre voisine ne favorise les évasions, comme dans la Guyane, confinée aux possessions anglaises, hollandaises et brésiliennes. C'est là un point important.

Autour de l'île principale, qui se développe sur une longueur de 280 kilomètres et une largeur moyenne de 55 kilomètres, se groupent de nombreuses terres dont les plus importantes sont : l'île Nou, sur laquelle sont établis les bâtiments du pénitencier; les îles d'Alcmène, Hugon, Ducos; enfin l'île des Pins, destinée à recevoir les nouveaux condamnés. Toutes ces terres sont habitées et offrent d'innombrables ressources au point de vue de la culture et de l'exploitation. La Nouvelle-Calédonie doit à sa position géographique l'un des climats les plus salubres et les plus tempérés du monde.

Les vents alizés y soufflent régulièrement et rafraîchissent l'atmosphère. Le thermomètre se maintient toute l'année entre 18 et 28 degrés le jour, et descend rarement au-dessous de 9 degrés la nuit. Ces conditions sont particulièrement favorables à la constitution européenne; ils peuvent en toute saison se livrer aux travaux extérieurs sans compromettre leur santé.

Les épidémies particulières aux régions intertropicales n'ont d'ailleurs jamais régné dans ces contrées.

La population indigène, y compris celle des îles voisines, s'élève à un chiffre d'environ 42,000 âmes. Elle se fractionne en tribus plus ou moins nombreuses, mais dont aucune n'est assez puissante pour dominer les autres. La majeure partie de ces tribus a le sentiment de la supériorité européenne et accepte notre domination.

La Nouvelle-Calédonie a été découverte par Cook, le 4 septembre 1774; mais ce n'est qu'en 1843, que les premiers établissements européens commencèrent à se former.

(*Petit Moniteur universel*.)

On assure que le ministre, secondé par les députés des colonies, vient de mettre la dernière main au projet de reconstitution de nos possessions lointaines.

Ce projet, basé sur le principe de l'autonomie municipale et l'assimilation complète à la métropole, est actuellement à l'impression.

(*Petit Moniteur universel*.)

Les journaux anglais racontent l'anecdote suivante, qu'on ne lira pas sans intérêt :

La reine Victoria fait de temps en temps des courses à pied aux environs du château d'Osborne.

Quelques jours après son arrivée dans cette dernière résidence, Sa Majesté, accompagnée d'une de ses dames d'honneur, s'en revenait au château, lorsqu'elle aperçut une pauvre femme qui travaillait dans un champ de pommes de terre.

A côté se trouvait plusieurs bêches témoignant que la vieille femme avait des compagnons de travail.

La reine s'arrêta un instant :

— Vous travaillez seule, ma bonne femme? lui demanda-t-elle en s'asseyant sur le tronc d'un arbre abattu.

— Il faut bien; les autres sont partis. On dit que la reine est arrivée, et ils ont voulu la voir.

— Pourquoi n'avez-vous pas fait comme eux? demanda Sa Majesté.

La femme haussa les épaules.

Moi! et pourquoi faire? dit-elle. Est-ce que vous croyez que je vais me déranger pour voir la reine? Ça me rapporterait grand' chose! Les fous qui sont allés rôder autour du château perdront une demi-journée de travail, voilà tout. Moi, je suis trop pauvre pour ça. J'ai cinq enfants à nourrir et un homme qui est malade...

La reine prit la bourse de sa dame d'honneur et en versa le contenu dans la main de la vieille femme stupéfaite.

— Ma bonne femme, dit-elle, vous pourrez dire à vos amis qui sont allés voir la reine, que la reine est venue vous voir.

OUVRAGES dont la bibliothèque des îles Saint-Pierre et Miquelon s'est enrichie par l'intermédiaire de M. F. Gautier, Consul général de France dans les îles britanniques de l'Amérique du Nord.

Relations de la Nouvelle France, par les Jésuites 3 vol.

Le Canada sous la domination Française, par Dussieux 1 vol. (1)

Evangeline, par Longfellow, traduite en vers français par Lemay 1 vol. (2)

Les Français en Amérique par Prout de Fonperteus 1 vol. (1)

DON de M. le Consul général de France à Québec.

Carte en quatre feuilles de la province de Québec récemment publiée par ordre du Gouvernement, par le Commissaire des terres de la Couronne.

Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, contenant quelques faits historiques se rattachant à la France 1 vol.

Divers documents officiels relatifs, soit au dominion du Canada, soit à la province de Québec.

DON de M. l'abbé Bayle, supérieur des prêtres du séminaire de St-Sulpice, à Montréal.

Histoire de la colonie du Canada, par l'abbé Faillon 3 vol.

LISTE des ouvrages les plus intéressants de la littérature et de l'histoire du Canada, en vente chez les principaux libraires de Montréal et de Québec.

Auteurs.	Ouvrages.	Vols.
Les Relations des Jésuites ou Relations de la Nouvelle-France.	3	
Les Soirées Canadiennes.	1	
La Littérature Canadienne	2	
Garneau . . . Histoire du Canada	3	
Ferland . . . Histoire du Canada	2	
Faillon . . . Histoire de la Colonie du Canada	3	
Lit. and Hist. Society of Quebec . . . Transaction of, 1837-69, and MSS. relating to the early History of Canada	4	
Société Hist. de Montréal. Mémoires.	1	
Christie . . . History of Lower Canada	6	
Miles . . . History of Canada (Nos. 1 and 2 of Series)	2	
Bedard . . . Histoire de Cinquante Ans	1	
Lemoine . . . Maple Leaves	1	
Bibaud . . . Etudes Historiques	1	
Taylor . . . British Americans	1	
Morgan . . . Bibliotheca Canadensis	1	
De Gaspé . . . Les Anciens Canadiens	1	
“ . . . Mémoires.	1	
Maurault . . . Histoire des Abénakis	1	
Casgrain . . . Vie de la Mère Marie de l'Incarnation	1	
Dawson, Prin. Archaiia	1	
Dawson . . . Acadian Geology	1	
Provencher. Flore Canadienne	4	
Brunet . . . Botanique	1	
Cuoq . . . Etudes Philologiques sur quelques langues Sauvages de l'Amérique	1	
“ . . . Jugement erroné de M. Renan sur les Langues Sauvages.	1	
Taché . . . Les Provinces Britanniques de l'Amérique et la Confédération	1	
Mc Gee . . . Speeches on Confederation	1	
“ . . . Canadian Ballads	1	
Fréchette . . . Mes Loisirs	1	
Heavyside. Saul—A drama	1	
Sulte . . . Les Laurentiennes	1	
Nantel . . . Fleurs de la Poésie Canadienne	1	
Gagnon . . . Chansons populaires du Canada	1	
Lemay . . . Evangeline de Longfellow (Traduction)	1	
Dewart . . . Selections from Canadian Poets	1	
Le Moine . . . Oiseaux du Canada	1	
Leprohon . . . Antoinette de Mirecourt	1	
Bourassa . . . Jacques et Marie	1	
Dawson, Revd. A. E.		
Mc D . . . Our Strength	1	
<i>(Journal de l'Instruction publique de Québec)</i>		

SERVICE DE LA POSTE AUX LETTRES.

La goélette postale *Arbutus*, est arrivée à Saint-Pierre venant de Sydney avec la corres-

(1) et non trois volumes comme le marquait par erreur l'avis inséré dans la *Feuille Officielle* du 27 juillet dernier n° 30.

(2) Ouvrage omis dans l'avis publié dans la feuille précédée.



Correspondance d'Europe et des États-Unis, jeudi 17 août à midi.

La goélette postale *Arbutus* est partie pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, le samedi 19 du courant à 8 heures du matin.

AVIS AU PUBLIC.

Il arrive souvent que des lettres à destination des États-Unis d'Amérique ou des provinces anglaises de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick, Ile du Prince Edouard, Canada, sont jetées dans la boîte aux lettres au moment du départ des courriers.

Pour que la taxe fixée par l'article 12 de l'arrêté du 1^{er} mars 1854 puisse leur être appliquée, il faut que ces lettres soient présentées au guichet.

En conséquence, le public est prévenu que celles des lettres de l'espèce qui sont trouvées non taxées dans la boîte ne sont point expédiées et restent classées aux rebuts.

ÉTAT CIVIL

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

18 août. Balmès, Gaston-Emile-Ernest.
21 — Briand, Auguste-Jules.

DÉCÈS.

19 août. Mailly, Julien, âgé de 20 ans, né en cette île.
21 — Jugan, Constant-Eugène, marin-pêcheur, âgé de 40 ans, né en cette île.
21 — Lequellec, Jean-François-Pierre, marin, né à St-Pierre (Ile et Vilaine).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORTE DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE GUERRÉ.

SORTIES.

La goélette la MOUCHE, commandée par M. Gatier, lieutenant de vaisseau, est partie pour Langlade le 17 août 1871.

La goélette la MOUCHE, est partie pour Miquelon le 22 août 1871.

ENTRÉE.

La goélette la MOUCHE, venant de Langlade, a mouillé dans le port le 19 août 1871.

août.	BÂTIMENTS DU COMMERCE.		VENANT DE:
	ENTRÉES.	SORTIES.	
17	Ticino, morue.		Banc.
	— Champion, morue.		—
	— Maria, morue.		—
	— Adèle et-Auguste, morue.		Souris.
	— Hodgson, bestiaux.		Georges Town.
	— Sarah, F. douvelles et moutons.		St-Martin.
18	Trébor Leba, c. Masclet, sel.		Ile du Prince Edouard.
19	Harmony, bestiaux.		Banc.
21	Coquette, morue.		—
	— Augustine, morue.		St-Malo.
	— Fauvette, c. Delabarrière, div. march.		Halifax.
	— Investigator, div. march.		Boston.
	— Mary-Elisabeth, div. march.		Bordeaux.
22	Bordelais, c. Cassagne, div. march.		Banc.
	— Paul, morue.		—
août.		ALLANT A	
19	Maria, c. Lequerré, avec 153,561 k. morue sèche, chargée par MM. Riotteau et fils, V. F. Lefrançois, P. Beautemps, Ed. Thomazeau, Beust père et fils, E. Levilly et Cie. V. F. Le Pomellec et fils, M ⁱⁿ Guibert et fils et P. Boitard.	Guadeloupe.	
	— Victor-et-Eugène, c. Chapon, avec 195,274 k. morue sèche, chargé par MM. Vor F. Lefrançois, Riotteau et fils, P. Beautemps, Cie G ^{le} Transatlantique, Ed. Thomazeau, Ve. F. Le Pomellec et fils, E. Levilly et Cie, et M ⁱⁿ Guibert et fils.	Martinique.	
	— Hodgson, lest.	Sydney.	
21	Harmony, lest.	Ile du Prince Edouard.	

Navires expédiés pour les lieux de pêche.

MÉTROPOLITAINS.

Néant.

GOËLLETTES LOCALES.

17 Ticino ; Champion ; Maria ; Adèle-et-Auguste.
21 Coquette ; Augustine.
22 Paul.

ANNONCES & AVIS

FAILLITE JOURDAN (Charles).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés, sont invités à se réunir le 30 du courant, à une heure du soir, dans le cabinet de M. le Juge Commissaire, au Palais de justice, à St-Pierre, pour être, en conformité de l'article 504 du Code de commerce, délibérés sur la formation d'un concordat.

2—2

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ :

Les deux goélettes CANADIENNE et BRUNETTE, avec leurs armements de pêche. — S'adresser, pour traiter, à M. Victor LEFRANÇOIS, armateur.

10 — 2

L'OPINION PUBLIQUE

JOURNAL hebdomadaire, politique et littéraire

composé de 4 pages de gravures, de 8 pages de texte, publié à Montréal (Canada), donne toutes les nouvelles d'Europe transmises par le câble transatlantique, et fait connaître les institutions d'un pays qui est resté Français de cœur, malgré sa séparation de la Mère-patrie.

ABONNEMENT *franco* et payable d'avance :

1 an 3 do 1. 1/2 « 18 fr. 90 c. »

S'adresser pour les abonnements, à St-Pierre, à M. F. LEBUF, agent.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU DU SERVICE POSTAL.

pour le 2^e semestre 1871

annulant celui précédemment publié

UN EXEMPLAIRE: 0 fr. 25 c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 24 au 30 août 1871.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
AOUT.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 24	2 01	2 38	7 52	8 27
Vend. 25	3 18	4 01	9 06	9 47
Sam. 26	4 40	4 43	10 30	11 44
Dim. 27	5 23	5 58	11 48	0 22
Lundi 28	6 30	6 58	0 52	1 49
Mar. 29	7 24	7 49	1 44	2 08
Mer. 30	8 11	8 33	2 30	2 51

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 15 au 21 août 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
15	760	761	17	17 5		S.-E.	2	Ci.-Custr.	
16	761	761	18 5	18 5		S.-E.	1	Ci.-Custr.	
17	761	762	19	19 5		O.	1	Ci.-Custr.	
18	756	756	16	17		S.E.	4	Ni.	
19	754	752	17 5	19		S.-O.	2	Ni.	Pluie. Brume.
20	748	749	16	17		O.	2	Ci.-Custr.	Pluie. Brume.
21	755	758	16	17 5		N.-O	3	Ci.-Custr.	Pluie. Aurore.